

## SCEPTRES D'OR DU DEVELOPPEMENT DURABLE 2010

### -LA CROIX VALMER-

#### I- Fiche d'Identité

Nom de la commune	Nombre d'habitant	Département	Maire
La Croix Valmer	3303 habitants	Le Var (83)	M. François GIMMIG

#### II- Thème du projet

Thème du projet	Catégorie
L'élaboration et la mise en place d'un Agenda 21 par la municipalité.	Démarche globale et transversale

### III- Description et intérêt du projet

Résumé du projet	Originalités
<p>En avril 2008, la nouvelle municipalité a mis en place une Commission Développement Durable qui s'est lancée dans un projet novateur et ambitieux pour la commune de La Croix Valmer à travers l'élaboration de son Agenda 21. Répondant pleinement aux objectifs fixés par l'Etat pour les collectivités territoriales en termes de développement durable, la commune a su relever le défi de conduire avec succès son Agenda 21 et de le soumettre au Ministère de l'Ecologie pour la reconnaissance nationale en Mai 2010.</p>	<p>L'originalité de cette opération réside avant tout dans le fait qu'un tel engagement est la plupart du temps pris par de grandes agglomérations, des communautés de communes ou de grandes villes. Décliner un programme d'actions tel que l'Agenda 21 à l'échelle d'un village de 3 300 habitants reflète l'implication sans faille des dirigeants communaux et des citoyens. La Croix Valmer se dote, à cette occasion, d'un outil de travail fondamental pour son développement environnemental, économique, social et culturel avec l'accompagnement de deux cabinets spécialisés en développement durable.</p>

### IV- Réalisation :

Nature du projet	Historique et avancement	Supports transmis
<p>L'Agenda 21 est un projet communal fortement impulsé par le Conseil Municipal, avec à sa tête, François GIMMIG, Maire et fervent partisan de la création d'une communauté de communes, en projet, regroupant 12 communes du Golfe de Saint-Tropez. Actuellement les actions portent sur des projets locaux, mais la finalité est</p>	<p>Par délibération n°29/09 du 18 mars 2009, La Croix Valmer s'est engagée officiellement dans une démarche globale de développement durable au travers de l'Agenda 21. L'action déjà bien amorcée par la commission</p>	<p>- Documents annexes : Test de transversalité entre les enjeux stratégiques et les 5 finalités du développement durable et la gouvernance ;</p>

<p>de pouvoir étendre notre champ d'action et faire rayonner la démarche globale développement durable à l'échelle intercommunale.</p> <p>Au cours de l'accomplissement de notre Agenda 21, les participants ont été répartis de la manière suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Comité Technique (COTEC) composé d'élus, de chefs de service, et certains agents communaux volontaires,</li> <li>- Le Comité de Pilotage (COFIL), avec la présence des associations de protection de l'environnement, des commerçants, des représentants de l'Etat, de la Région et du Département, des représentants des structures économiques, sociales et éducatives ou syndicats de lotissement,</li> <li>- Du Forum citoyen, ouvert à toute la population croisienne. La notion de transversalité est particulièrement présente en interne avec une approche continue et soutenue par l'Adjoint au Développement Durable, secondé par le Chef de projet Agenda 21. Chacun ayant un rôle prépondérant dans la diffusion de l'information auprès de tous nos intervenants. Différentes étapes, déjà programmées, sont représentatives d'une transversalité existante dès la validation par le Conseil Municipal de l'Agenda 21.</li> </ul>	<p>développement durable municipale va se dérouler sur une durée de 24 mois durant lesquels tous les acteurs majeurs de la vie croisienne ont œuvré pour la finalisation des documents destinés à la reconnaissance nationale des agendas 21.</p> <p>Tout au long du parcours, l'accent a été mis sur la transparence des travaux réalisés sur l'état des lieux le plus complet possible et sur l'avancement du projet et de son plan d'action.</p> <p>Par délibération n°59/2010 du 17 mai 2010, le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité l'Agenda 21 (constitué d'un diagnostic partagé et d'un plan d'action) de la commune qui a pu être envoyé au Ministère de l'Ecologie qui doit se prononcer dans un délai de 9 mois.</p>	<p>Test de transversalité entre les enjeux stratégiques et les domaines de l'action territoriale ; Tableaux de financement de l'Agenda 21 Phase 1 : 2010 / 2013</p> <p>- Photos de réunion du comité de Pilotage et des opérations réalisées dans le cadre de l'Agenda 21</p>
---	--	---

### V- Investissements :

Coût et financement	Retombées locales	Actions de communication
<p>La première phase de mise en place de l'Agenda 21 va se dérouler sur une période allant de juin 2010 à 2013.</p>	<p><b>- En terme d'image :</b></p> <p>Outre la protection de 2 larges zones du littoral et des massifs environnants, gérés en partenariat avec le Parc National de Port-Cros et le Conservatoire du Littoral, la</p>	<p>La stratégie de mise en œuvre a été définie de façon à mettre en évidence les 5 modalités de la gouvernance choisie par la commune pour l'application de son Agenda 21.</p> <p>Ces cinq modalités se déclinent de la façon suivante, basée sur</p>

<p>Certaines actions présentes dans le plan stratégique sont déjà engagées sur le plan financier et certaines programmées pour le budget 2011. Le coût global de l'Agenda 21 de La Croix Valmer s'élève 9,8 M d'euros sur une période de 3 ans, dont 5,7 M d'euros seront à la charge de la commune. La différence étant assurée par diverses subventions de l'Europe, l'Etat, du Conseil Régional et du Conseil Général.</p>	<p>commune est riche d'un linéaire côtier de 12,5 km et de nombreuses plages (6 km). Elle a obtenue depuis sa création et en continue (25 ans) le Pavillon Bleu pour ses plages et son territoire et en 2010 le Prix de la Biodiversité de la FEEE.</p> <p>Sa qualité des eaux de baignade, grâce à la proximité du Parc National et l'action conjuguée des 4 communes de Ramatuelle, La Croix Valmer, Cavalaire et le Rayol-Canadel, reste constamment de très bonne qualité grâce à la protection de la faune et de la flore marine et aux études de l'observatoire marin (intersyndical des 4 communes citées au dessus). Dans le cadre du programme européen SUSTAIN, notre laboratoire (parmi 12 laboratoires européens sélectionnés) représente la France dans l'étude de la charge touristique maximale que peut supporter le territoire maritime et terrestre de notre baie face aux Iles du Levant et de Port-Cros, depuis longtemps, très protégées.</p> <p><b>- En terme de retombées financières et d'emplois au plan local :</b> La municipalité compte sur toute l'aide possible au plan européen, national et régional dès la reconnaissance de leur Agenda 21 (en principe début 2011).</p> <p>- Le volet scientifique et les nouvelles technologies de</p>	<p>une programmation annuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La participation de tous les acteurs économiques, sociaux et associatifs ainsi que la population croisienne investie dans le projet, est effective à tous nos Comités de pilotage, forum citoyen et diverses réunions de travail et/ou d'information. Cette participation s'articule autour de cinq pôles d'action dominants (biodiversité ; logement/politique sociale ; urbanisme ; développement économique/tourisme et innovation/ développement durable). Ces groupes de travail se réunissent 3 fois par an pour faire le point sur l'état d'avancement des fiches action et des évolutions significatives enregistrées par les travaux de chacun entre ces réunions.</li> <li>- La phase de pilotage est essentiellement conduite par le Maire, secondé par l'Adjoint au Développement Durable. Ils font état de l'évolution de l'Agenda 21 dans sa globalité auprès du Conseil Municipal (2 fois par an). Ils veillent à l'application des protocoles « développement durable » dans le fonctionnement même des services municipaux tout au long de l'année et lors des décisions prises par les élus.</li> <li>- La partie évaluation se fait de manière mensuelle. Elle est assurée par le Chef de projet Agenda 21, qui doit se tenir au fait, auprès de chaque pilote d'action, de l'avancement des fiches dont ils sont responsables. Ce suivi rapproché permet au chef de projet de suivre les indicateurs phares des fiches action et ainsi pouvoir rendre les informations publiques sous</li> </ul>
---	---	---

	<p>l'énergie propre.</p> <p>La commune a un projet très ambitieux : celui de subvenir, par ses propres moyens, à ses besoins communaux (bâtiments, installations sportives et culturelles, éclairage public....etc). Il s'agit du projet « JANUS » de pile à combustible combiné au solaire et au principe de cogénération. Ce projet est en cours de labellisation CAP ENERGIES et devrait amener à la fois des retombées d'économies de consommation, d'aides financières directes et surtout encourager les artisans locaux à recruter des techniciens tous motivés à cette nouvelle technologie : zéro CO<sup>2</sup> (<a href="http://www.lacroixvalmer-mairie.com">www.lacroixvalmer-mairie.com</a>).</p> <p>- Le volet Tourisme Durable.</p> <p>Le plan d'action transversal au niveau économique et touristique amène à centrer l'action de la commune, non pas sur la haute saison déjà chargée, mais sur l'élargissement des ailes de saison. Il faut renforcer la stabilisation des résidents en alternance qui en automne et au printemps sont un apport d'animation et de consommation au village, augmentant la population dans ces périodes et permettant aux commerces d'être ouverts de plus en plus à l'année.</p> <p>Le Club des Ambassadeurs, initié par l'office du tourisme vient de se constituer en association pour promouvoir la « qualité de vie », slogan du village, dans leurs pays d'origine et mieux intégrer la population permanente</p>	<p>forme de compte-rendu accessible et innovant pour le grand public. Ce traçage mensuel permet d'adapter, au fur et à mesure, les méthodes de travail et d'appliquer l'Agenda 21 dans les meilleures conditions et une synthèse est destinée à la Direction Générale des services.</p> <p>- La quatrième modalité du plan de communication porte sur la transversalité et le partenariat. Il s'agit de mettre en contact les partenaires extérieurs comme référents techniques avec les élus, les chefs de service ainsi que les pilotes d'action, pour définir ensemble les marges de manœuvre des projets identifiés dans chacun des axes de travail. Ils sont aussi les « ambassadeurs » Développement Durable de la commune.</p> <p>- En interne, lors de la réunion mensuelle des chefs de service, le chef de projet Agenda 21 intervient, le temps de faire le lien entre les services qui travaillent ensemble pour l'application de certaines fiches communes. Il se positionne en médiateur mais aussi « moteur » pour faciliter la circulation des informations inter-services et l'aide mutuelle qu'ils s'apportent en toutes circonstances.</p> <p>- Enfin, le plan de communication porte sur la notion d'amélioration continue qui s'inscrit sur le long terme et sur toute une année. Il s'agit de faire progresser toutes les étapes de travail, ainsi que les différentes rencontres dans l'évolution positive du plan d'action tel que défini. De façon régulière, il</p>
--	--	---

	croisienne aux visiteurs connaisseurs de notre territoire.	incombe au chef de projet Agenda 21 de suivre les actions programmées dans la phase 1 (2010/2013) et s'assurera du démarrage de certaines actions inscrites dans une deuxième phase (à partir de 2013).
--	--	---

**Contact :**

- Jacques DETAILLE, Adjoint au développement Durable et Béatrice SETBON et chef de Projet AGENDA 21.

04 94 55 13 13 ; [developpement-durable@lacroixvalmer-mairie.com](mailto:developpement-durable@lacroixvalmer-mairie.com)